

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 56 – 2015 portant sur une demande de crédit de CHF 60'000.— pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil Intercommunal,

La commission composée de :

Mme Gabrielle Genoud, Borex

Mme Christine Girod, Gland

M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois

M. Philippe Parmelin, Bursins

M. André Cattin, Nyon

S'est réunie le mardi 25 août 2015 dans les locaux du Conseil régional à Nyon. Mme Genoud et M. Cattin étaient excusés pour cette réunion.

La commission remercie M. Gérard Produit, représentant du Codir en charge du dossier, et Mme Nathalie Raya-Etter pour leur disponibilité et les explications et informations apportées à la commission.

Situation

Le projet d'extension du Musée du Léman répond à un besoin en termes de places, ainsi qu'en possibilités d'exposition et de démonstrations pédagogiques. La promotion du musée est actuellement assurée par Nyon Région Tourisme. A l'heure actuelle, le musée attire des visiteurs de l'ensemble du district, et enregistre 22'000 visiteurs par année, ce qui le place en second après le nombre de visiteurs pour le Musée national suisse à Prangins. Son extension permettra de répondre aux demandes du public et de garder son attractivité régionale et supra-régionale. La commission a pu se rendre compte que l'extension du Musée du Léman représente un intérêt régional majeur, étant le seul Musée consacré au Lac Léman et à l'eau.

L'objet du préavis au Conseil intercommunal du Conseil régional porte sur une demande de CHF 60'000.-- sur un avant-projet devisé à CHF 940'000.-.

Le montant demandé a été défini au vu des perspectives de financement obtenues par les autres partenaires, et représente environ 6%. De nature quelque peu symbolique, ces CHF 60'000.- sont malgré importants pour le projet, car cela permettra, par l'entremise du Conseil régional, de déposer une demande de fonds auprès du Canton.

Projet culturel et économique

Si une extension de musée peut se comprendre comme un projet culturel, l'extension du Musée du Léman présente un large aspect économique, qui est traité sous l'angle du tourisme. Dans cette vision, le dossier a été préparé et présenté pour obtenir l'aide au développement économique (LADE).

Pour rappel, cette aide est apportée à des projets répondants à des critères précis :

- Projets avec une stratégie régionale de développement économique
- Projets professionnels
- Projets à caractère unique
- Projets pouvant démontrer la pérennité du modèle

Positionné comme un acteur du tourisme de nature et de l'environnement, le projet du Musée du Léman proposera des démarches de sensibilisation, en particulier des publics scolaires.

Le projet du Musée du Léman se veut également un lien fort entre les acteurs du Jura et du Lac. Une collaboration active avec la Maison de la Rivière à Tolochenaz est déjà en cours, et l'on pense également à des rapprochements et des actions coordonnées avec le zoo de la Garenne à Le Vaud.

D'autre part, le Musée du Léman abrite les archives de la CGN, Compagnie générale de la Navigation, ce qui représente un caractère unique et d'importance cantonale. Comme déjà indiqué plus haut, il est également le seul musée pluridisciplinaire de lac des bords du Léman.

Etapes du projet

Accepter le financement proposé par le présent préavis ne préjuge pas d'un futur soutien et ne représente pas à ce stade, un engagement pour les investissements.

Accompagnement du projet

Le Codir du Conseil régional sera intégré dans le groupe de travail pour un suivi ponctuel. Il est tenu de veiller à l'évolution et à la cohérence avec la stratégie régionale.

Délibérations de la commission

La commission relève que le projet architectural revêt un caractère intéressant qui met en valeur le site, notamment en reliant le haut et le bas de la ville avec un parcours piétons offrant un nouveau belvédère sur le lac depuis la toiture. Une partie de la commission regrette cependant que le béton sédimentaire ait été privilégié au bois. Dans la mesure du possible, une attention particulière sur le choix de bois régional pour les réalisations d'intérieur serait souhaitable.

La commission s'interroge également de savoir si le projet tel que présenté pourra véritablement devenir un pôle touristique et un musée emblématique vu la concurrence qui va s'exercer prochainement avec l'ouverture de différentes institutions similaires en

Romandie et ailleurs en Suisse. Elle souhaite donc encourager une réflexion large qui ne s'arrête pas trop strictement à la présentation et la mise en valeur des spécificités locales. Elle souhaite également attirer l'attention sur l'importance de l'attractivité du projet, qui découlera de la mise-en-scène proposée et de son originalité pour en faire un véritable lieu touristique phare et incontournable en Romandie.

Décision

Convaincue de l'importance régionale que représente ce projet pour notre district et le caractère unique de son offre, la commission recommande au Conseil intercommunal du Conseil Régional d'accepter les conclusions du préavis 56-2015 et d'accorder le crédit de CHF 60'000.— en faveur de l'étude de l'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman.

Fait à Gland le 30 août 2015

Pour la commission ad hoc :

Christine Girod, Gland

Roberto Dota, Chavannes des Bois

Philippe Parmelin, Bursins